

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

MAI 2010

## AVIS IMPORTANT À LA POPULATION

**La ministre des Ressources naturelles et de la Faune a émis une  
INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT SUR TOUT  
LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES  
IL EST PRIMORDIAL DE VOUS Y CONFORMER**

\*\*\*\*\*

**Nous demandons aux abonnés du réseau d'aqueduc DE LIMITER AU MAXIMUM  
LEUR CONSOMMATION D'EAU aussi longtemps que durera le temps sec.**

\*\*\*\*\*

**Des arbustes et des arbres sont encore disponibles gratuitement  
cette année pour le reboisement de la bande riveraine; la distribution  
se fera le 26 juin. Les riverains intéressés doivent s'adresser à  
M. Robert Geoffroy (819) 681-3372 poste 5203 avant le 15 juin.**

### PENSÉE DU MOIS

L'homme qui ne tente rien ne se trompe  
jamais. (Lao Tzu)

### IMPLANTATION DE LA HAUTE VITESSE

La municipalité a franchi toutes les étapes en vue d'offrir aux citoyens l'internet haute vitesse. Nous sommes en attente de l'octroi de la subvention du gouvernement du Québec avant de dévoiler les conditions avantageuses négociées avec les fournisseurs. Nous prévoyons informer la population au cours du mois de juin prochain.

### REPRÉSENTATION AUPRÈS DE BELL CANADA AFIN DE RÉGLER LES PROBLÈMES IMPORTANTS DÉCELÉS DANS LE SECTEUR DE VENDÉE

Ces derniers mois, les abonnés de Bell Canada en ont vu de toutes les couleurs : des coupures de conversation, de faux appels à la Sûreté du Québec, des interventions à la mauvaise adresse. Conjointement avec un regroupement de citoyens du lac de la Sucrierie, le conseil a émis une résolution exigeant une correction immédiate de la situation.

La semaine dernière, le maire et le directeur général de la municipalité ont rencontré un représentant régional de Bell. Les deux points soulevés ont été la piètre qualité du service et le caractère non sécuritaire de la situation puisque les cellulaires ne fonctionnent pas dans ce secteur.

### **CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS**

Le contrôle des insectes piqueurs s'effectue selon le plan de l'entreprise GDG Environnement. Les vérifications hebdomadaires démontrent que l'entreprise respecte la norme de 80 % d'élimination par rapport aux endroits non traités.

Nous rappelons que ce contrôle des insectes piqueurs est biologique et que des conditions climatiques variables peuvent affecter différemment certaines zones de la municipalité. De plus, chaque plainte adressée à l'hôtel de ville est vérifiée et traitée rapidement.

### **AFFICHAGE PUBLICITAIRE SUR LES ROUTES PUBLIQUES**

En règle générale, l'affichage publicitaire permanent ne peut être fait que sur les terrains où se situe le commerce et où l'activité le permet. Cette réglementation s'applique à l'ensemble du Québec et est incluse dans les plans d'urbanisme des municipalités. Certaines exceptions sont prévues par la loi mais doivent faire l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et être approuvées par le conseil municipal. Pour toute information, contactez l'inspecteur en urbanisme et en environnement M. Guylain Charlebois.

### **LE GOUVERNEMENT PROPOSE UNE ÉLECTION SIMULTANÉE DES MUNICIPALITÉS ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES**

La municipalité s'est jointe par résolution à la MRC des Laurentides et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour demander au gouvernement de ne pas imposer les élections des commissions scolaires en même temps que celles des municipalités. L'objectif principal recherché semble être l'amélioration du pourcentage de votes pour les commissions scolaires. Même si cette façon de faire existe dans d'autres provinces du Canada, un délai plus long permettrait de mesurer davantage tous les impacts de cette décision.

### **RENCONTRE AVEC LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE LACS (FALMA) SUR LES ACCÈS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST**

Lors d'une rencontre avec la FALMA, sous la présidence de M. Michel Simard, où la majorité des lacs de la municipalité était représentée, un groupe de travail a été formé afin de regarder les conditions d'accès aux différentes descentes publiques de la municipalité. L'objectif est la sauvegarde de la qualité de l'eau des lacs tout en maintenant le caractère public des accès. Les membres du comité seront M. Robert Thiffault, vice-président de la FALMA, M. Robert Cardinal, président de l'AVEC Cameron, Mme Carole Martineau, conseillère déléguée responsable des associations de lacs, M. Guylain Charlebois, inspecteur en urbanisme et en environnement de la municipalité et M. Rolland Brochu, président de l'Association pour la protection du lac Rond.

**DEMANDE D'UNE RENCONTRE  
ENTRE BOILEAU, HUBERDEAU ET  
AMHERST POUR HARMONISER LES  
NOMS DE RUES DANS LE SECTEUR  
ROCKWAY VALLEY**

Suite à une résolution de la municipalité d'Huberdeau demandant l'appui de notre municipalité afin que la municipalité de Boileau modifie le nom d'une rue, le conseil a proposé que les trois municipalités se rencontrent puisque d'autres situations semblables devraient faire l'objet de discussions. Des propositions seront mises sur la table afin d'en arriver à une entente avant l'automne.

**CONTRAT DE CUEILLETTE DES  
ORDURES MÉNAGÈRES SIGNÉ  
ENTRE AMHERST ET HUBERDEAU**

Au début de mai, le contrat a été signé entre notre municipalité et Huberdeau. Le début de la cueillette est prévu dans la première semaine de juillet 2010. Ce contrat permettra de maintenir les quatre emplois en place et ajoutera des revenus additionnels pour la municipalité.

**RÉFECTION DU  
SENTIER DE LA TOUR**

Une réfection majeure doit être entreprise sur le sentier qui mène à la tour à feu à Saint-Rémi. Le personnel regarde si certains programmes d'investissement ne seraient pas disponibles en 2011. Entre temps, les travaux publics entreprendront des travaux pour rendre le sentier sécuritaire.

**FORMATION DU COMITÉ  
DU 125<sup>E</sup> DE SAINT-RÉMI**

En collaboration avec le Comité consultatif d'Histoire et du Patrimoine (CCHP), le Comité du 125<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Rémi d'Amherst proposera les activités prévues pour 2011.

Les membres qui ont accepté le défi sont M. Claude Froment, président; Mme Solange Racicot, secrétaire-trésorière et les directeurs : Mme Denise Bolduc, Mme Madeleine Ricard, Mme Lorraire Roy, Mme Ginette Racicot, M. David Thomas, Mme Josée Maurice et Mme Denise Fauché. La conseillère Mme Denise Charlebois a été mandatée par le conseil comme responsable du dossier.

**RETOUR DE L'AGENCE  
SÉCURITÉ DEUX-RIVES**

Depuis maintenant trois ans, la municipalité retient les services d'une agence de sécurité durant la période estivale. Ses actions s'effectuent souvent les fins de semaines. Les agents ont un rôle de gardien de la paix publique, de responsables de l'application de certains règlements municipaux et de lien avec la Sûreté du Québec. Selon les commentaires recueillis, plusieurs de leurs interventions ont permis de rassurer la population et plus particulièrement les aînés.

Bernard Lapointe,  
maire

## LA PAGE DES ANNONCEURS

### **Centre d'action bénévole Laurentides**

Est un organisme à but non lucratif offrant des services de soutien à domicile aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie permanente ou temporaire.

Nous offrons les services d'accompagnement-transport, de popote roulante, de dîners communautaires, d'aide aux formulaires et plusieurs autres services.

Pour plus d'information, communiquez au siège social : 682, rue de St-Jovite, Mont-Tremblant, J8E 3J8, tél. (819) 425-8433, télécopieur (819) 425-6507

### **Soccer et camp de jour 2010**

Les inscriptions pour le soccer et le camp de jour se feront lundi le 31 mai 2010 au Chalet des loisirs situé au 278, rue McLaughlin, de 18h30 à 20h30.

Le soccer s'adresse aux enfants âgés entre 4 et 14 ans inclusivement, il débutera le 7 juin et le coût pour la saison sera de 5 \$ par enfant.

Le **camp de jour** s'adresse aux enfants âgés entre 5 et 12 ans inclusivement (si le nombre d'inscriptions est suffisant, il y aura des groupes d'âges séparés). Il débutera lundi le 28 juin et se terminera vendredi le 20 août (8 semaines au total) et est **GRATUIT**. De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

L'horaire **du service de garde** est de 7h30 à 8h30, 12h00 à 13h00 et 16h00 à 18h00. Les coûts sont de 80 \$ pour la saison pour le premier enfant d'une famille; 70 \$ pour le deuxième enfant; 50 \$ pour chaque enfant additionnel; 7 \$ tarif journalier. Des frais de 5 \$ par 5 minutes de retard après 18h00 seront exigés.

### **Festival country 10-11-12 et 13 juin 2010**

Vivez à l'ère du country, décorez vos maisons pour ce week-end.

Plusieurs nouveautés...bénévoles et artisans recherchés.

